



Achat d'un bien immobilier en afrique

Par **babou**, le **18/08/2009** à **10:41**

Bonjour,

Je compte acquérir un bien immobilier en Afrique de l'ouest.

Sachant les difficultés divers(juridiques,administratives,malfaçons, transparence et conformité des papiers d'acquisitions ect), je souhaiterais savoir quelle serai la ou les démarches a suivre afin de mener à bien cette achat immobilier?

Je vous en remercie d'avance.

Par **Patricia**, le **18/08/2009** à **19:38**

Bonsoir,

Je vous conseille de traiter ou avec un syndic de copropriété ou une agence immobilière.

Evitez la transaction avec un particulier et ne faites pas construire, vous risqueriez d'avoir des surprises...

Achetez "clés en main" après visite.

Normalement, pas de problèmes. Votre transfert d'argent et vos actes de propriété seront faits "dans les règles de l'art".

Si vous avez un notaire de famille, demandez lui son avis.

P.S. Je vous communique ce peu de renseignements, suite à divers séjours au

Sénégal, où je m'étais renseignée pour moi....

Par **babou**, le **18/08/2009** à **20:57**

Merci Patricia,

Cela m'a permis de prendre note.

En réalité, ce bien je l'ai consulté sur un site de bien immobilier, où il y avait un programme de construction (je suppose "clés en main") qui a retenu mon intention (terrain + villa), avec photo de synthèse.

J'ai pris contact par mail ce matin, pour avoir des informations complémentaires.

Donc, j'attends de voir.

Bien entendu, je n'achèterai, une fois que la construction soit terminée et après avoir visité le bien immobilier.

Cela dit, je partage votre vision des choses car en écartant toutes mauvaises transactions, ça me permettait de mieux m'organiser (mon budget est très serré).

Merci encore.